



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°13 Réunion du Bureau

Réunion du : **Mardi 21 février 2023**
À : **19h00**

Président : **Cyril BOUREAU**

Secrétaire : **Jean REDAUD**

Présentiels :
Michel ALEXANDRE – Pierre HOLLECKER – Gérard IVORA (délégué du CD) – Christophe JOLY

Présents :
**Visio-conférence :
Christophe COURET – Jérémy FLEUREAUD – Olivier GONCALVES –
Michel MOMBOISSE**

Assiste : **Claire DEWOST (volontaire en service civique)**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

CARNET ROSE :

Le Président et les membres de la commission adressent à leur collègue et ami de la CDA, **Cédric DERVEAUX** ainsi qu'à son épouse, leurs plus chaleureuses félicitations pour la naissance de leur fille **SERENA**.

Ils souhaitent une très longue et heureuse vie au bébé et un prompt rétablissement à la maman.



ORDRE DU JOUR :

Ordre du Jour :

1. Suivi du Courrier
2. Situation des désignations
3. Formation Ligue
4. FIA Draguignan
5. Rattrapage des tests physiques football libre
6. Questions Diverses

CONTACTS CDA :

Le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80**.

Désignations :

Pour cette saison, la prise de contact entre les arbitres et les désignations devront se faire en respectant les directives suivantes :

**Du lundi au Vendredi 17h00 : UNIQUEMENT par mail à cda@var.fff.fr
Du Vendredi 17h00 au Dimanche 18h00 : par téléphone au 06 30 93 82 82
Ce numéro est actif UNIQUEMENT sur le créneau ci-dessus.**

SUIVI DU COURRIER :

Le traitement des courriels reçus par la CDA est réalisé chaque jour avec transmission aux différents interlocuteurs pour réponse.

La CDA rappelle que toutes les correspondances doivent être adressées par mail via la messagerie officielle à secretariat@var.fff.fr avec copie à l'adresse mail cda@var.fff.fr et non pas sur les boîtes mails personnelles des membres de la CDA.

SITUATION DES DESIGNATIONS

Football Libre :

A la demande du Département Technique du District, la commission devra désigner 24 arbitres pour officier lors de la phase finale départementale PITCH U 13 qui se déroulera le samedi 1^{er} Avril 2023 sur les installations du stade du PRADET.

Football Loisir :

Un certain nombre d'améliorations ont été imposées pour les désignations en Football Loisir, selon la volonté du Président en vertu de l'équité entre les arbitres.

FORMATION LIGUE

Actes de candidatures :

La CRA de Ligue de Méditerranée a refusé les actes de candidatures de deux arbitres Varois. Elle a en revanche pris en compte ceux de 4 arbitres (3 jeunes centraux et un spécifique assistant). Tous ont été admis à l'issue de l'examen qui s'est déroulé à la Ligue.



FORMATION INITIALE DRAGUIGNAN

Compte rendu du stage FIA :

Ce stage organisé par l'IR2F en relation avec la section formation de la CDA du District du Var s'est déroulé à DRAGUIGNAN du 13 au 16 février 2023.

Les candidats au nombre de 12 (dont 2 du District de CÔTE D'AZUR) ont tous été admis à la formation théorique.

Stage de formation – Gestion des conflits :

La CDA organise un stage sur ce sujet **obligatoire** pour les arbitres et très fortement conseillé pour les observateurs et accompagnateurs.

Ils se dérouleront de 18h00 à 20h00 et selon un calendrier préétabli par le Président dans les locaux du District, à BRIGNOLES et à FREJUS.

Cette formation, d'un format de deux heures, a pour objectifs :

- . Comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits
- . Maîtriser ses émotions
- . Permettre une sortie de crise honorable pour tous
- . Savoir répondre à l'agressivité
- . Appréhender la posture de tiers dans les conflits

TESTS PHYSIQUES FOOTBALL LIBRE :

Rattrapage des tests physiques football libre :

L'ultime session de rattrapage des tests physiques a eu lieu le dimanche 12 février 2023 à 09h00 au stade Maxime POGNANT à GAREOULT.

QUESTIONS DIVERSES :

ERRATUM :

M. Tristan BONIS est promu arbitre de catégorie D1 et sera observé en cette qualité durant la saison en cours mais sera neutralisé dans la catégorie en fin de saison.

A 20h30 l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Prochaine réunion à 18h30 sur convocation.

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD